



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE

The International Federation of Photographic Art

INFO 264 / 2023 F

Assemblée générale annuelle de la FIAP

Erevan - Arménie : 27 octobre 2023

Selon les statuts de la FIAP et les lois du Luxembourg, pays où se trouve le siège de la FIAP, l'objectif de l'Assemblée Générale Annuelle est d'approuver le bilan, les comptes ainsi que l'activité du Comité Directeur et des services de la FIAP.

Les membres opérationnels doivent confirmer leur présence et envoyer leur carte de vote par e-mail au Secrétaire Général au plus tard le 1er octobre 2023. Les membres opérationnels qui ne peuvent pas participer peuvent donner procuration à un autre membre opérationnel pour voter, selon les conditions spécifiées à l'article 5.3 des Statuts de la FIAP.

ORDRE DU JOUR

SESSION UNIQUE - Vendredi 27 octobre 2023 ; (15h.00 - 18h30)

1. Ouverture officielle de l'Assemblée Générale
2. Début de la session administrative
3. Appel des délégués
4. Élection des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale à Oviedo (Espagne) en décembre 2022
6. Rapport du Président
7. Rapport du Secrétaire Général
8. Affiliation - Radiation des membres opérationnels
9. Rapport du Trésorier pour la période financière **2022 + 2023**
10. Rapport des auditeurs
11. Projet de budget pour la période 2024
12. Approbation des comptes par l'Assemblée Générale
13. Rapport sur le développement des différentes activités par le Comité Directeur
14. Rapport sur le développement des différentes activités par les Directeurs des Services de la FIAP
15. Approbation de la gestion du Comité Directeur et du rapport d'activité des Directeurs des Services de la FIAP par l'Assemblée Générale
16. Établissement des cotisations pour **2024**
17. Nomination de deux auditeurs pour la prochaine période
18. Questions des membres opérationnels
19. Fin de la session de l'Assemblée Générale Annuelle de la FIAP **2023**